

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 mai 2019

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres présents** : Mmes et MM. Alfred RINCKEL, Dominique STOHR et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire ; Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Christophe HECKMANN, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Anne ZYTO, conseillers municipaux.

**Membres absents excusés** : M. Fabien ACKER donne procuration à M. Christophe BUSCHE ; Mme Béatrice HOELTZEL donne procuration à M. Christophe HECKMANN ; Mme Cathy WAGNER donne procuration à Mme Marie-José SCHALLER ; M. Éric HUBERT donne procuration à Mme Michèle CECCHINI ; Mme Lucienne HAAS donne procuration à M. le Maire ; M. Fabrice FISCHER ; Mme Céline GEFFROY

**Secrétaire de séance** : Mme Adeline GORSY, Directrice Générale des Services.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 15 mai 2019 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le jeudi 9 mai 2019, avec comme ordre du jour :

## 1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 avril 2019
- Réunions, rencontres et manifestations

## 2. AFFAIRES FINANCIERES

- Subvention pour les travaux de toiture à la paroisse catholique

## 3. PROJETS ET TRAVAUX

- Le Forum :
  - Avenant lot 2 structure métallique
  - Inauguration du 22 juin
- Maison des associations :
  - Modification de la cour arrière de la MDA
  - Avenant pour le lot 4 Escalier-Charpente métallique : poteaux
  - Déplacement du matériel de l'association des aviculteurs

## 4. RESSOURCES HUMAINES

- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent technique
- Avenants aux contrats d'assistants d'enseignement artistique : 3e trimestre 2019

## **5. URBANISME**

- Vente ancienne propriété REMPP
- Lotissement de la bergerie
- Point d'avancement des différents projets de lotissement
- DIA

## **6. DIVERS**

M. le Maire introduit la séance en rappelant qu'il y a un certain nombre de dossier à terminer en cette fin de mandat. Certains dossiers tels que les lotissements Meissacker quelques complications.

Pour les années à venir d'autres dossiers, qui n'ont pas pu être pris en compte suite aux baisses de dotations imposées par l'Etat, devront impérativement être traités, notamment les équipements sportifs, problématique mise en avant par le club de football mais également par d'autres associations sportives

Par ailleurs plusieurs friches vont également peser sur la politique communale ou intercommunale, à l'exemple des bâtiments de l'AFPA ou de la propriété SCHNEIDER qui a été visitée avec l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin et les domaines. Concernant ce dernier immobilier il s'agit d'une grange devenue un bâtiment d'habitation, mais qui finalement demeure toujours une grange à modifier.

### **POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS**

Les points suivant seraient à ajouter à l'ordre du jour

- Administration Générale :
  - Aménagement Carrefour RD264-RD170 à Retschwiller
- Projet et Travaux :
  - Forum : Avenant pour le lot 4 bardages serrurerie
  - Négociation avec le supermarché MATCH
  - Lancement des études pour les équipements sportifs
  - Aménagement pour l'accessibilité de l'EPAHD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Sur proposition du Maire approuve la modification de l'ordre du jour

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 avril 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Véronique Philipps) :

**APPROUVE** le compte-rendu du 03 avril 2019.

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal du 03 avril 2019**

#### **04.04.2019**

- Rencontre avec AXANTIA pour l'aménagement de logements adaptés au RDC de l'immeuble devant l'EHPAD. Les travaux sont lancés. Nous attendons la DP pour la rampe d'accès, en particulier en débordant sur le domaine public.
- Commission des finances de la communauté de communes : +10% sur la fiscalité additionnelle

#### **05.04.2019**

- Concert école maternelle
- Ouverture du musée de la poterie
- Repas des bénévoles

#### **07.04.2019**

- Musée 1870 de Woerth : retour de la tête de la statue de Frédéric III, musée bien refait, avec un contenu intéressant
- Concert à la synagogue, beaucoup de monde, beau concert

#### **08.04.2019**

- Sortie à Bad Wildbad avec la comcom de Wissembourg : sentier des cimes en remplacement de la sphère. Nous sommes face, cette fois-ci à un entrepreneur-investisseur
- Réunion avec Monsieur Cromer concernant la proposition de modification du permis pour la fosse de digestat du méthaniseur ; le pétitionnaire vient de déposer la modification. La fosse sera déplacée à l'arrière pour le visuel et entourée d'arbres.

#### **09.04.2019**

- OT intercommunal : réunion des présidents des 4 comcom
- Bureau de la comcom essentiellement centré sur le budget ; reconduction de l'opération trophées de l'accueil ; pour le syndicat du Seltzbach les maires ont opté pour le reversement de l'avoir au SDEA, au niveau de la commission locale contrôlée par la comcom. Les différents délégués à la commission locale du SDEA ont été

désignés, pour la commune il s'agit de Monsieur le Maire et de Madame la Maire déléguée.

Augmentation des taux additionnels de 10%, essentiellement pour le financement de la fibre.

#### **10.04.2019**

- Travail avec Daniel Hoeltzel sur une pièce de théâtre relative à 1870 en 2020
- Conseil de fabrique
- Conseil communautaire :
  - budget ;
  - désignation des représentants à la commission locale du SDEA ;
  - avis sur le SRADDET : Débat majeur concerne la consommation foncière, avec l'élaboration de règles strictes, dont notamment :
    - horizon 2030 l'augmentation de la consommation foncière doit être réduite de 30% puis 50%.
    - Les lotissements futurs devront avoir un pendant de locatif et les terrains de 5 ares seront à terme interdits.
    - L'imperméabilisation des sols va être limitée

La manière de raisonner dans l'élaboration des PLU sera totalement modifiée au regard de ces règles.

#### **11.04.2019**

- Réunion avec le SDEA concernant les eaux de pluies de la propriété Hebting (lotissement « Braeuner »)
- Travail avec la CAF sur les évolutions de la politique petite enfance, enfance et jeunesse
- Conseil syndical du syndicat mixte du collège
- Conférence des maires du PETR

#### **12.04.2019**

- Aménagement entre la propriété de René THALMANN et la synagogue
- Rencontre avec le comité des aviculteurs
- Rencontre avec Charline CLAUSS concernant les lotissements MEISSACKER
- Inauguration exposition sur la Catharinenburg

#### **16.04.2019**

- OT Intercommunal : réunion des présidents des 4 comcom
- Copil OTI

#### **17.04.2019**

- Réunion des présidents des communautés de communautés de communes nouvellement adhérentes à PAMINA

#### **18.04.2019**

- Anniversaire de notre centenaire Madame Marguerite SCHMITT

#### **20.04.2019**

- Remise des trophées des JSP
- Passation de commandement des sapeurs-pompiers de la compagnie de Haguenau entre le commandant MUTIN et le commandant FRIDLI

#### **23.04.2019**

- Comité de pilotage de l'atlas de la biodiversité, peu d'élus, statistique faune flore mais pas encore fait sur Soultz.
- Réunion « Noël » à la communauté de communes

#### **24.04.2019**

- AG ASIAPA : présentation par la directrice de l'EHPAD des ambitions pour l'immeuble devant l'EHPAD : logements adaptés au RDC et au R+1, accueil de nuit de personnes désorientées au R+2

#### **25.04.2019**

- Demande d'acquisition d'une maison de la propriété DANGLER pour rénovation  
  
Démembrer la propriété, mais pas encore répondu positivement. Il faudra peut être passé par un démembrement
- Commission projets et travaux (points à l'ordre du jour)

#### **26.04.2019**

- Validation DIA des immeubles abritant Vert 'tige et Web in, prêt à garder les commerces.

#### **27.04.2019**

- Rencontres concernant les lotissements MEISSACKER et rue de la Bergerie

#### **30.05.2019**

- Rencontre avec Monsieur BURCKHARDT pour le lotissement rue de la Bergerie

#### **02.05.2019**

- Bilan annuel avec ECOTRAL : il va falloir mettre en place un plan d'action de remplacement progressif des luminaires obsolètes.
- Rencontre avec MATCH : proposition de mise à disposition de leur espace parking sous forme d'un bail emphytéotique et acquisition de terrain devant la station
- Commission journée citoyenne

#### **04.05.2019**

- Concert des 10 ans de Vocallys à Surbourg

#### **05.05.2019**

- Fête paroissiale protestante

#### **06.06.2019**

- Comité de pilotage jeunesse : participation en baisse

#### **08.05.2019**

- Cérémonie du 8 mai
- Concert du duo Ambre

#### **09.05.2019**

- Tirage au sort des jurés d'assises
- Comité de pilotage Nef – Saline : fréquentation en progression à la Nef, stagnation voire baisse à La Saline
- Bureau PETR
- CCAS : contribution de 1200 € du budget de la commune

#### **10.05.2019**

- OT intercommunal : réunion des présidents des 4 comcom et d'OT
- AG de l'association de charité : le centre de soins quitte les locaux rue de l'Abbé Fischer pour s'établir dans la zone
- Rencontre avec le FCSK concernant l'urgence de renforcer les équipements sportifs et notamment le terrain synthétique
- Concert de l'ensemble vocal avec Mélodia

#### **11.05.2019**

- Apéritif concert à la médiathèque

#### **13.05.2019**

- Conférence des présidents de comcom à Benfeld sur le thème de l'emploi

- Rencontre avec l'église évangélique sur leur occupation des locaux

**14.05.2019**

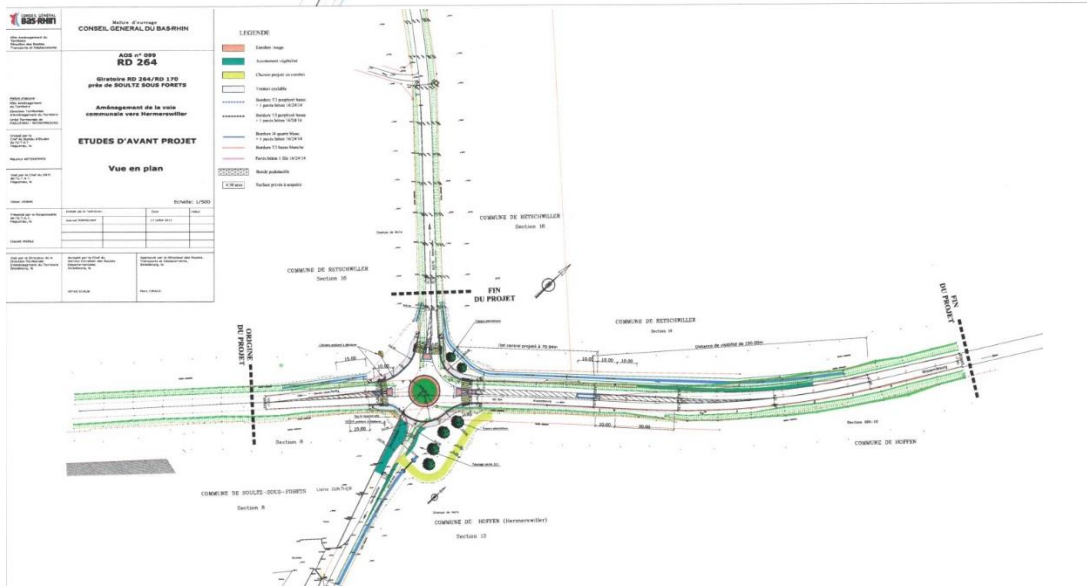
- Visite de l'immeuble SCHNEIDER avec les Domaines et l'EPFL

## Point 2 : ADMINISTRATION GENERALE

### - Aménagement Carrefour RD264-RD170 à Retschwiller

Monsieur le Maire rappelle que les délégués du Conseil Départemental du Bas-Rhin ont décidé, en 2013, de réaliser, sous sa maîtrise d'ouvrage et sur son budget d'investissement, l'aménagement d'un carrefour giratoire entre les RD 264 – RD 270, sur des emprises mises à disposition par les Communes de Hoffen, de Retschwiller et de Soultz-sous-Forêts.

Sur 4 branches du giratoire, 3 sont des routes départementales, la quatrième branche située sur le ban communal de Hoffen dessert principalement une entreprise située sur le ban communal de Soultz-sous-Forêts. Le coût des aménagements de cette quatrième branche située sur le ban communal de Hoffen est à la charge des Communes de Soultz-sous-Forêts, Hermerswiller/Hoffen, Retschwiller et de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt au prorata de l'intérêt de chacune.





Monsieur le Maire propose la répartition suivante, au regard du taux de CFE 2019 pour ce qui est du rapport entre la commune de Soultz-sous-Forêts et la communauté de communes de l'Outre-Forêt :

- Commune de Soultz-sous-Forêts : 78%
- Commune de Hermerswiller/Hoffen : 5 %
- Commune de Retschwiller : 5 %
- Communauté de communes de l'Outre-Forêt: 12 %.

Cette répartition est conforme à ce qui avait déjà été acté par la commune de Soultz-sous-Forêts, à ceci près que la participation passe de 80% à 78% et celle de la communauté de communes de 10% à 12% compte tenu de l'évolution différenciée des taux de CFE.

Le Conseil Départemental doit acquérir les propriétés pour la création du rond-point et finance le projet sauf pour la partie qui ne le concerne pas.

La somme restant à financer est de 27.500 euros, qu'il convient de répartir entre les différentes communes et la Communauté de Communes.

La commune étant la principale bénéficiaire de l'opération notamment pour l'entreprise WALTER dont nous bénéficions des cotisations (CFE, CVAE, TF), et compte tenu de l'augmentation des taux de CFE votée par la Communauté de Communes, et le maintien de ce même taux par la commune de Soultz, il est proposé de répartir le financement à hauteur de 78% pour la commune et 12% pour la Communauté de Communes.

**VU** le Code Général des Collectivité ;

**VU** le projet du Conseil Départemental du Bas-Rhin ;

**VU** la décision de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt ;

**VU** le prorata financier qui a été défini ;

**CONSIDERANT** le projet d'aménagement du carrefour et de sa nécessité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTE** la répartition financière ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférent.

### **Point 3 : AFFAIRES FINANCIERES**

- Subvention pour les travaux de toiture à la paroisse catholique

L'association sollicite une participation financière de la commune pour des travaux de rénovation de la toiture du presbytère catholique. Le coût des travaux est estimé à 112 542€.

Le comité interparoissial pour l'aménagement du presbytère (CIPAP) a vocation à financer les travaux et l'entretien des appartements où logent les prêtres. Ce budget est alimenté par les communes des différentes paroisses de la communauté de paroisses, au prorata du nombre de fidèles. Il va donc être sollicité pour cette opération.

Le budget prévisionnel de l'opération est donc le suivant :

Paroisse compte CIPAP	58 000€
Paroisse – dons exceptionnels	10 000€
Emprunt par conseil de fabrique	30 000€
Subvention sollicitée auprès de la commune et de la communauté de communes	15 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention de la paroisse catholique de Soultz-sous-Forêts pour les travaux de rénovation de la toiture du presbytère ;
- **DECIDE** de l'octroi d'une subvention de (*le chiffre exact est calculé sur la base de 15.000 € moins le montant de subvention de la communauté de communes*) ;
- **PRECISE** que la subvention sera imputée à l'article 20422 ;
- **PRECISE** qu'un premier versement sera effectué au vu du commencement des travaux ;

#### Point 4 : PROJETS ET TRAVAUX

- Le Forum :
  - Avenant lot 2 structure métallique

Lot / modification	Prix d'attribution	Plus-value	Moins-Value	Prix après modif.
<b>01 - gros-œuvre / Amgt extérieur / Sanitaire assainissement</b>	101 544,89			109 345,29
<i>Création accès parking MATCH</i>		5 307,80		
<i>Modification des travaux de réseaux enterrés</i>			-104,00	
<i>Suppression d'un espace vert</i>		2 596,60		
<b>02 - Charpente métallique</b>	73 500,00			75 475,00
<b>Rehausse du profil de fixation des rails au-dessus piles béton</b>		<b>1 975,00</b>		
<b>03 - Couverture</b>	19 382,00			19 382,00
<b>04 - Bardage / serrurerie</b>	137 526,00			139 006,00
<b>Serrurerie 3 points</b>		<b>1 480,00</b>		
<b>05 - Electricité / Eclairage</b>	20 332,10			20 332,10
<b>TOTAL HORS OPTION</b>	<b>352 284,99</b>	<b>11 359,40</b>	<b>-104,00</b>	<b>363 540,39</b>
<b>04 - Bardage / serrurerie - option panneaux</b>	32 130,00			20 412,00
<i>Réduction du métrage</i>			-11 718,00	.0
<b>TOTAL AVEC OPTION</b>	<b>384 414,99</b>	<b>11 359,40</b>	<b>-11 822,00</b>	<b>383 952,39</b>

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 et 140 ;

**VU** le marché public conclu le 14 septembre 2018 pour un montant de 73 300.00€ HT avec l'entreprise CONSTRUCTIONS METALLIQUES WILHELM pour le lot 02 « charpente métallique » dans le cadre des travaux de construction d'un espace d'animation couvert et multifonctionnel ;

**CONSIDERANT** le devis transmis par le titulaire et sa validation par le maître d'œuvre pour la fourniture et pose d'ossatures contreventements en tête des voiles, pour un montant de 1 975.00€ HT ;

**CONSIDERANT** que la modification induit une augmentation de 2.69% du montant du marché initial ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention :

- **APPROUVE** la modification n°1 du lot 02 pour un montant total de 1 975.00€ HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant au marché initial

- Avenant pour le lot 4 bardage serrurerie

#### **Modification n°2 du lot 04 – bardage / serrurerie**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 et 140 ;

**VU** le marché public conclu le 10 septembre 2018 pour un montant de 137 526.00€ HT avec l'entreprise METALLERIE NOURIT pour le lot 04 « bardage / serrurerie » dans le cadre des travaux de construction d'un espace d'animation couvert et multifonctionnel ;

**VU** l'avenant n°1 du 5 février 2019 pour la levée d'option « rideaux coulissants », d'un montant de 20 412.00€

**CONSIDERANT** le devis transmis par le titulaire et sa validation par le maître d'œuvre pour l'ajout de deux serrures trois points, de deux fermes porte et quatre arrêts de porte tampon, d'un montant de 1 480.00€

**CONSIDERANT** que les modifications cumulées induisent une augmentation de 14.84% du montant du marché initial ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention :

- **APPROUVE** la modification n°2 du lot 04 pour un montant total de 1 480.00€ HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant au marché initial

- Inauguration du 22 juin

La fête de la musique est décalée au samedi 22 juin 2019.

- Le 21 juin 2019 : marché hebdomadaire en musique ;
- Le 22 juin 2019 : inauguration du Forum à 17h30 avec une exposition « Du château des Fleckenstein aux Jardins de la Saline » puis lancement de la fête de la musique ;
- Le 23 juin 2019 : animation des commerçants sous le Forum et exposition historique à la Saline.

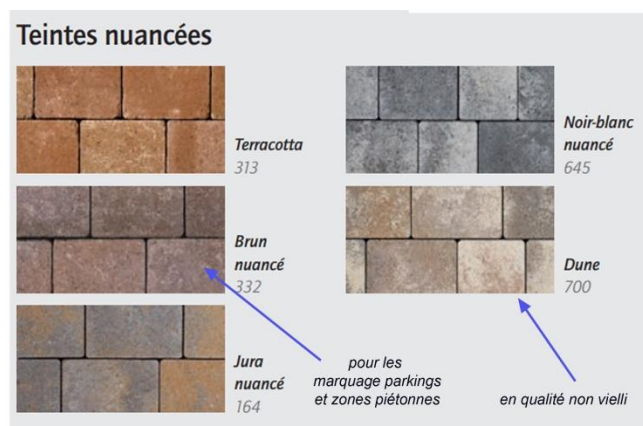
Ce week-end permettra de mettre en évidence les trois facettes principales d'utilisation du Forum.

- Maison des associations :
  - Modification de la cour arrière de la MDA

Dans le cadre du lot VRD, il était initialement prévu de la pose d'enrobé et de pavés gazon pour assurer le drainage des eaux de pluies sur les surfaces circulations et piétonnes. Cependant, cette solution n'est aujourd'hui plus satisfaisante pour deux raisons :

- La création d'un réseau supplémentaire d'évacuation des eaux pluviales et usées. Dès lors, le parking ne disposera pas d'un réseau d'évacuation propre et la pose d'enrobés n'est plus possible ;
- L'expérience des pavés gazons sur le chemin du Seltzbach s'avère insatisfaisante pour les usagers.

Le maître d'œuvre propose ainsi la pose de pavés drainants sur toutes les surfaces circulations et piétonnes. La plus-value totale des modifications relatives à la pose de ces pavés drainants en lieu et place des pavés gazon et de l'enrobé s'élève à 5 472.85€ HT



D'autre part, le nouveau raccordement du bâtiment en assainissement avec puit et pompe de relevage est chiffré à 3 500.00€ HT.

Au total, les modifications du marché de base induisent une plus-value de 8 867.85€ HT

Enfin, le maître d'œuvre propose de retenir l'option de drainage contre le mur du sous-sol. Cette option a été chiffrée à 4 197.19€ HT.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 et 140 ;

**VU** le marché public conclu le 10 juillet 2018 pour un montant de 84 123.86€ HT avec l'entreprise WILLEM RTP pour le lot 19 « VRD » dans le cadre des travaux de rénovation de la maison de la musique et des associations ;

**CONSIDERANT** le chiffrage exposé ci-dessus ;

**CONSIDERANT** que l'ensemble des modifications proposées, y compris l'option drainage contre le mur du sous-sol, induit une augmentation de 15.53% par rapport au marché initial ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification relative aux pavés drainants et au réseau d'assainissement pour une plus-value totale de 8 867.85€ HT ;
- **DECIDE** de retenir l'option drainage contre le mur du sous-sol pour un montant de 4 197.19€ HT ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant au marché initial

- Avenant pour le lot 4 Escalier-Charpente métallique : poteaux

#### **Modification n°1 du lot 04 – Escalier et charpente métallique**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 et 140 ;

**VU** le marché public conclu le 10 octobre 2018 pour un montant de 36 278.41€ HT avec l'entreprise METALLERIE SCHEIBEL pour le lot 04 « charpente métallique » dans le cadre des travaux de rénovation de la maison de la musique et des associations ;

**CONSIDERANT** le devis transmis par le titulaire et sa validation par le maître d'œuvre pour la pose de deux poteaux de renfort à droite de la surface côté parc vers la rue pour renfort de la poutre en béton existante entre les châssis. Cette prestation est chiffrée à 810€. Le maître d'œuvre préconise de retenir la galvanisation à chaud (P-V de 58€ HT) et le thermo laquage après galvanisation (P-V de 165€ HT) pour assurer la pérennité et l'esthétisme. Soit un devis total de 1 033.00€ HT ;



**CONSIDERANT** que la modification induit une augmentation de 2.85% du montant du marché initial ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la modification n°1 du lot 04 pour un montant de 1 033.00€ HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant au marché initial

- Déplacement du matériel de l'association des aviculteurs

La salle de réunion demeure à leur disposition. Toutefois, l'exposition devrait plutôt se tenir dans la même configuration qu'en 2018.

Il a été proposé à l'association l'évacuation des cages en profitant de la grue et le stockage dans un conteneur à acquérir par la commune et installé derrière le gymnase municipal. Cette solution a été acceptée par l'association. La commune devra ainsi acheter les conteneurs en attendant la reconfiguration du stade de football municipal.

- Lancement de l'étude pour les équipements sportifs

M. Le Maire évoque la nécessité de développer un projet d'ensemble sur les équipements sportifs et associatifs de la ville.

Au cours du mandat, environ 1M d'euros ont été investis pour la construction du complexe sportif et environ 1M d'euros pour la rénovation de la Maison de la Musique et des Associations. Cependant, ces investissements ne profitent pas à l'ensemble des associations, notamment le club de Football dont le terrain annexe est en dégradation au point qu'il n'est actuellement plus praticable.

Des doutes ont été évoqués concernant l'emplacement d'un nouveau terrain synthétique dans la configuration actuelle du stade municipal. Une solution pourrait être de revenir au

projet initial et de construire ce nouveau terrain synthétique au niveau de la Route de Seltz en zone 2AUE. D'autres options ont été évoquées :

- L'utilisation du terrain destiné aux écoles primaires pour la pratique sportive. L'inconvénient est son enclavement ainsi que son classement en zone UC dans le PLU.
- Le terrain de football situé à Kutzenhausen. Ce dernier n'est toutefois pas assez éclairé pour y permettre les entraînements et la commune ne souhaite pas investir dans un nouvel éclairage.

Concernant le financement du projet, le Département du Bas-Rhin pourrait participer à hauteur de 30% à la condition d'un partage des installations avec le Collège. En outre, la création autour du terrain de football d'une piste d'athlétisme permettrait une participation bonifiée du Département.

Afin d'établir un projet structuré qui permettra d'une part d'œuvrer dans les meilleurs délais, et d'autre part de solliciter des financements conséquents auprès des partenaires institutionnels que sont le Département ou encore la Ligue du Grand-Est de Football, il est nécessaire dans un premier temps de procéder à un recensement des besoins (via un questionnaire) afin d'établir un cahier des charges conformes aux attentes, et dans un second temps, de solliciter l'assistance d'un cabinet de conseil en stratégie d'équipements sportifs pour une prise de décision avant la fin d'année 2019. Un début des travaux en 2020 serait nécessaire pour bénéficier du financement du Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la stratégie d'aménagement des équipements sportifs ;
- **AUTORISE** M. le Maire à mettre en œuvre les démarches nécessaires pour le lancement des études.

- Négociation avec le supermarché MATCH

Le supermarché MATCH a fait part de sa volonté de modifier la station-service et d'investir dans un remodelage de son supermarché. A ce jour, des extensions sous formes de chapiteau ont été aménagés autour du magasin et les nombreuses ornières du parking ont été reprises.

Cependant, le parking nécessiterait des travaux plus conséquents que le supermarché n'est pas en mesure de financer. Il a été proposé à la commune la location du parking par un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans, à charge de la commune de rénover le parking en contrepartie d'une redevance.

Par ailleurs la société MATCH souhaite une redistribution des propriétés lui garantissant l'accès à la station-service.

Après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 5 abstentions, le conseil municipal :

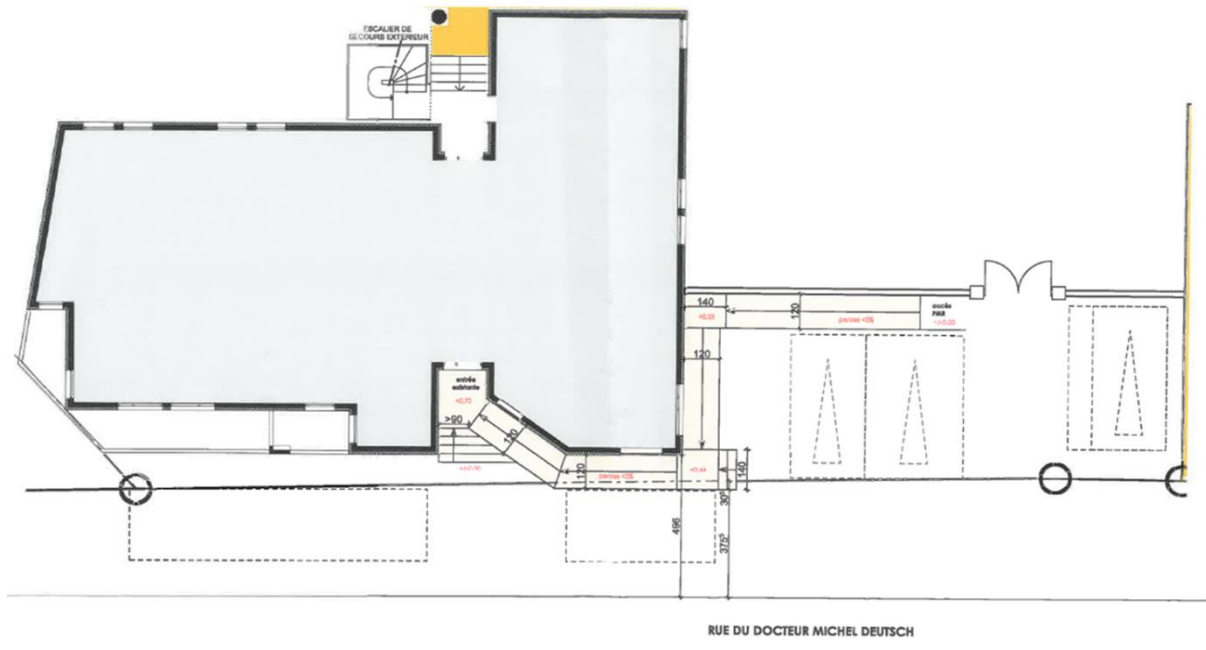
REFUSE la proposition du bail emphytéotique

DEMANDE un réexamen de la situation dans un délai de 2 mois après avoir pu constater la réalité des investissements à l'intérieur du magasin

AUTORISE le maire à engager des discussions avec la société MATCH quant à la redistribution des propriétés avec l'objectif, pour la commune, d'un accès direct au parking des Jardins de La saline

- Aménagement pour l'accessibilité de l'EPAHD

La transformation en logements adaptés des appartements de l'immeuble devant l'EHPAD implique une accessibilité PMR.



Ce projet présente un empiètement sur le domaine public qui devrait être confirmé par le dépôt d'une DP par le bailleur social AXANTIA. M. le Maire propose d'accéder à la demande du bailleur social en l'état dans la mesure où les autres solutions réduiraient l'espace de l'EHPAD et où l'aménagement proposé (4 appartements adaptés au rez-de-chaussée et la possibilité d'accéder au second étage afin de réaliser davantage d'appartements adaptés) constitue un enjeu important.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention:

- **APPROUVE** le projet d'aménagement du bailleur social AXANTIA, dans la mesure où la demande sera confirmée par une DP, avec un empiètement sur le domaine public.

#### **Point 4 : RESSOURCES HUMAINES**

- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent technique

Dans le cadre de l'organisation interne du relais culturel de la Saline, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de service de l'agent technique, pour lui permettre d'assurer au mieux ses missions, notamment celles liées à la location de salle (état des lieux d'entrée et de sortie).



Grade Adjoint technique territorial échelon 11 IB407 IM 367

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'agent d'entretien à temps non complet crée initialement pour une durée de 16.2/35èmes annualisé 13.87/35èmes par délibération du 26 octobre 1972, modifié le 4 septembre 1989 et modifié le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une durée de 16/35èmes, à 20/35èmes.

**VU** la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;

**VU** le décret n) 91-928 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

**VU** le tableau des emplois ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la proposition du Maire
- **MODIFIÉ** ainsi le tableau des emplois.
- Avenants aux contrats d'assistants d'enseignement artistique : 3e trimestre 2019

Le nombre d'inscrits par discipline nécessite des réajustements du nombre d'heures enseignées par semaine et par assistant d'enseignement artistique.

DISCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D'ENSEIGNEMENT
Piano	13.46 / 20 <sup>e</sup> 13h30
Piano Chorale adultes	3.46/20 <sup>e</sup> 3h30
Trompette	1.92/20 <sup>e</sup> 2h
Clarinette Saxophone	3.84/20 <sup>e</sup> 3h50

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire des enseignants d'enseignement artistique à compter du 23 avril 2019.

- **APPROUVE** les avenants aux contrats pour la période du 23 avril 2019 au 30 septembre 2019
- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants

## **Point 5 : URBANISME**

- Vente ancienne propriété REMPP

Lors du conseil municipal du 12 avril 2018, le prix de vente de l'ancienne propriété REMPP située rue des Trois Hommes a été fixé à 180 000.00€. Par une délibération du 5 septembre 2018, il a été précisé que ce prix s'entendait « net vendeur ».

Or, La Direction Régionales des Finances Publiques a confirmé que la commune serait redevable de la TVA sur le prix H.T. total de la vente au regard des conditions suivantes :

- La commune n'agit pas dans la stricte gestion de son patrimoine mais bien dans une opération d'achat-revente ;
- Le terrain est considéré comme « à bâtir » et non comme « bâti » au regard du prix du bien, et ce malgré les constructions agricoles qui ont vocation à disparaître.
- Le bien est modifié « physiquement » dans la mesure où l'emprise foncière vendue à la SCI CLARA a été réduite par rapport à celle acquise auprès de l'EPF 67.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de confirmer le prix de vente à 180 000.00€ toutes taxes comprises, soit un prix hors taxes de 150 000.00€. Il est important de souligner que la commune sera bien redevable de la TVA aux services des impôts, soit une recette nette pour la commune de 150 000.00€

**VU** les délibérations du conseil municipal du 12 avril 2018, du 6 juin 2018 et du 5 septembre 2018 relatives à l'achat et à la revente de la propriété REMPP ;

**CONSIDERANT** l'avis rendu par la DRFIP confirmant l'assujettissement de la commune à la TVA sur le prix total de la revente ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention :

**PRECISE** que le prix de vente est fixé à 180 000.00€ TTC, soit 150 000.00€ HT.

**DEMANDE** à ce que les discussions avec les services financiers de l'Etat soient poursuivies

- Lotissement rue de la Bergerie

Une consultation a été lancée auprès de trois missions de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de lotissement rue de la Bergerie en parcelle 62.



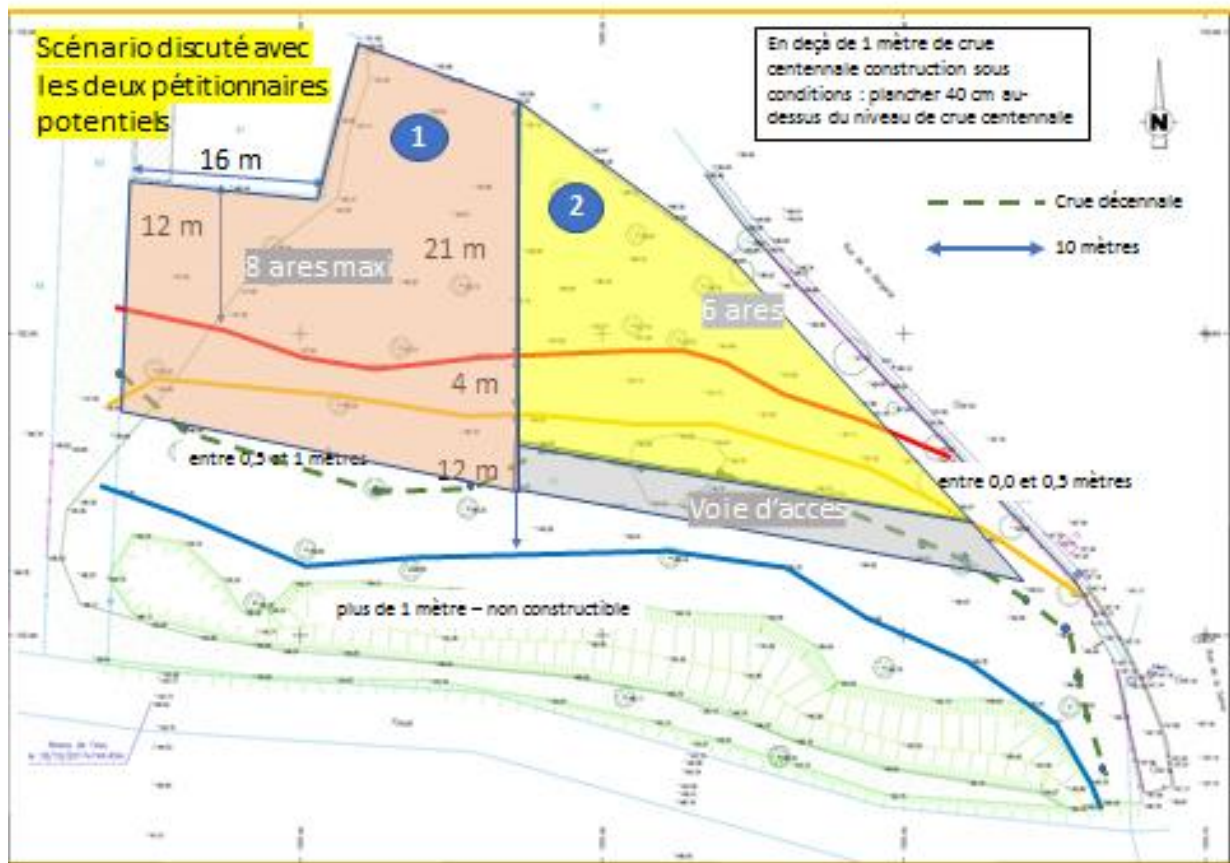
Les trois MOE consultées sont les suivantes :

- Meyer Ingénierie d'Infrastructures
- LBSH Ingénierie
- Berest

La consultation devra aboutir à :

- Une étude de faisabilité sur le projet de lotissement ;
- Une évaluation des coûts pour la viabilisation des terrains (réseaux eau et assainissement) ;
- La réalisation d'un permis d'aménager respectant les contraintes liées au PLU ainsi qu'à la loi sur l'eau, notamment au regard du niveau des crues ;
- La conduite de l'éventuel chantier.

Il est à noter que le scénario d'aménagement suivant a d'ores et déjà fait l'objet de discussions avec deux pétitionnaires potentiels à un permis de construire :



La zone délimitée par le marquage rouge correspond à la crue centennale, celle par le marquage vert correspond à la crue décennale.

La question de la voie d'accès d'ordre privée ou publique ainsi que la gestion des bacs d'ordure ménagères reste ouverte.

- DIA

14/2019

Réception : 9 mai 2019

Propriétaire : M. Martial NIESS/Mme Cynthia GUTHMULLER

Terrain : 37, rue de Lobsann - Sultz-sous-Forêts

Acquéreur : ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE

15/2019

Réception : 10 mai 2019

Propriétaire : Mme Marianne WESTERMEYER veuve BURKHALTER

Terrain : 32, rue du Docteur Deutsch - Sultz-sous-Forêts

Acquéreur : SCI IMMO CLARA – Monsieur Gilbert MESSEMER

16/2019

Réception : 15 mai 2019

Propriétaire : Mme Caroline STERN épouse DOLLINGER

Terrain : 5, impasse du Plattenweg - Soultz-sous-Forêts  
Acquéreur : Madame Stéphanie LEIBEL

**Point 6 : DIVERS**

- Prochaines réunions et manifestations

Le prochain conseil municipal aura lieu le 5 juin 2019

La séance est levée à 22h35